

# MERDRIGNAC EXPRESS

## ÉTAT CIVIL

### DÉCÈS

14/03 RIO Jean  
 18/03 RAFFRAY Jean-Claude  
 23/03 BINARD Simonne née AUFFRET  
 23/03 ABRARD Claude  
 26/03 PACHEU Daniel

## PERMANENCES ADJOINTS

> **Samedi 17 avril**  
 Hubert Chevalier  
 > **Samedi 24 avril**  
 Isabelle Goré Chapel  
 > **Samedi 15 mai**  
 Michel Hesry  
 > **Samedi 22 mai**  
 Delphine Rigollé  
 > **Samedi 29 mai**  
 Pascal Le Gall  
 > **Samedi 05 juin**  
 Isabelle Hamon

## ACCUEIL PUBLIC MAIRIE

Pour limiter vos déplacements, privilégiez les rendez-vous avant de vous rendre en mairie (urbanisme, État civil).

Tél : 02 96 28 41 11

## NUMÉROS UTILES

Maison Médicale : 02 96 67 45 10  
 Samu et médecin de garde : 15  
 Cabinet d'infirmière Pôle médico-social : 02 96 28 40 21  
 Pharmacie de la Madeleine : 02 96 26 53 41  
 Pharmacie de garde 3237  
 Pôle de proximité : Point Habitat - Emploi - Jeunesse : 02 96 67 45 40  
 Médiathèque : 02 97 28 42 28

## URBANISME

### Déclaration préalable

M. Chasles Gérard	Pergola	3 Rue de Beaubuisson
Mme Gaspaillard Pascale	Rénovation garage	12 Rue René Guitton
Mme Sollier Jacqueline	Clôture	5 Manoir Vx Bourg

### Permis de construire

Mme Jamois & M. Lecor	Construction Neuve	19 Rue La Fontenelle
-----------------------	--------------------	----------------------

MÉDIATHÈQUE		
LUNDI		16h30 - 18h
MARDI		14h - 18h
MERCREDI	10h - 12h	14h - 18h
JEUDI		16h30 - 18h
SAMEDI	9h - 13h	

DÉCHETTERIE		
LUNDI		14h - 17h45
MARDI	9h - 11h45	
MERCREDI		14h - 17h45
VENREDI	9h - 11h45	
SAMEDI	9h - 11h45	14h - 17h45

MAIRIE		
LUNDI	8h30 - 12h30	13h30 - 16h30
MARDI	8h30 - 12h30	
MERCREDI	8h30 - 12h30	13h30 - 16h30
JEUDI	8h30 - 12h30	13h30 - 16h30
VENREDI	8h30 - 12h30	13h30 - 16h30
SAMEDI	9h00 - 12h	

## POINT SANTÉ MOBILE

Les prochaines permanences Adaléa à Merdrignac :

- **Mardi 27 avril** - 10h-12h30 / 13h30-16h
- **Mardi 25 mai** - 10h-12h30 / 13h30-16h



► Le camping-car s'installe dorénavant sur le parking de l'Ehpad du Bourgneuf, face à la rue Philippe Lemercier.



## DANS CE NUMÉRO

Vie municipale	1
Crise sanitaire	1-2
Environnement	3
Quotidien	4
Conseil municipal	5-11
Infos pratiques	12

## MÉMO

### Conseil Municipal :

Mercredi 28 avril

### Médiathèque :

Fermée le samedi 15 mai

### Don du sang :

Mardi 20 avril

Mercredi 21 avril

► Prise de RDV : efs.fr

Merdrignac Express avril 2021 - N°193

©crédits photos/visuels :  
 Mairie / Médiathèque / Pixabay /

## CHEMINS DE RANDONNÉE

Samedi 27 mars, la commission « Entretien des chemins de randonnée » était réunie pour une journée de préparation à l'ouverture de futurs circuits de randonnée.

**En prévision** : un chemin situé en centre-bourg à poursuivre et un circuit partant de la Petite Chapelle à Saint-Briec-des-Bois vers le Bois Jouaire.



Commission « Entretien des chemins de randonnée »

## EN ROUTE POUR LA VACCINATION

Plus d'une centaine d'habitants de plus de 75 ans ont pu bénéficier d'une aide à la prise de rendez-vous de vaccination grâce à la mobilisation des élus de la commune, dont Isabelle Hamon, adjointe aux affaires sociales.

Pour les personnes ne disposant pas de moyens de déplacement, des navettes ont été organisées pour effectuer le trajet vers le centre de vaccination de Loudéac.



Élu et agents communaux mobilisés pour l'aide à la mobilité lors de la vaccination.



Les mesures renforcées sont en vigueur sur l'ensemble du territoire métropolitain depuis le samedi 3 avril et pour une durée de 4 semaines.

Elles prévoient entre autres :

•Les sorties sont autorisées dans un rayon de 10km autour de son domicile sur présentation d'un justificatif de domicile ou de l'attestation de déplacement ;

•Pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux ou professionnel (sur présentation de l'attestation) ;

•Un couvre-feu en vigueur à 19h sur tout le territoire métropolitain : les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive ; les établissements autorisés à ouvrir ne

pourront plus accueillir de public après 19h00 ;

•Aucun déplacement inter-régionaux n'est autorisé après le lundi 5 avril, sauf motif impérieux, incluant les motifs familiaux pour, par exemple, accompagner un enfant chez un parent ;

•La possibilité de retour en France pour les Français de l'étranger et trajets des travailleurs transfrontaliers.

**accin COVID-19** La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen**	Pfizer-BioNTech ou Moderna
<b>0 à 17 ans</b>		Je ne suis pas concerné	
<b>18 à 49 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*		En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>50 à 54 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*		En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>55 à 59 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*	Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>Plus de 60 ans</b>	Je suis en établissement pour personnes âgées	Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	En centre de vaccination***

**N.B. :**

- Les femmes enceintes à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

\*\* Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.

\*\*\* Ouverture à la vaccination pour les personnes de plus de 60 ans à partir du 16 avril 2021.

**SIMULATION :**

Pour savoir quand et où vous faire vacciner si vous êtes éligible, le site du gouvernement a mis en place un simulateur :

[www.gouvernement.fr/etes-vous-eligible-a-la-vaccination-contre-la-covid-19](http://www.gouvernement.fr/etes-vous-eligible-a-la-vaccination-contre-la-covid-19)

**PRENDRE RENDEZ-VOUS À LOUDEAC :**

Par téléphone : 02 57 18 00 60

Par Internet : <https://booking.keldoc.com/centre-municipal-de-sante/loudeac-22600>

**TÉLÉCHARGER**



Le but est de voir si les abeilles s'installent, et qu'en 2022 un travail soit mené en pédagogique autour du miel, du travail des abeilles, de leur place dans la nature.

Concernant le label Village Etape, Mme Goré-Chapel informe qu'une rencontre aura lieu le 26 avril pour préparer le renouvellement de labellisation.

**5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**COMMUNICATION : VALIDATION DU LOGO**

Mme Badouard présente les deux dernières propositions suite aux remarques de l'assemblée lors du dernier conseil. Le lion est bien conservé dans le logo, les couleurs plus contrastées, et juste le nom de la commune est conservé. La police de caractère est différente entre les deux logos. Après en avoir délibéré, une des deux versions du logo est approuvée.

**INSTALLATION CLASSÉE PLUMIEUX**

Mr Hesry présente une demande d'avis pour une installation classée, pour la SARL BREIL SABLE, pour une unité de méthanisation au lieu-dit Breil Sablé à Plumieux. Après en avoir délibéré, la commune donne un avis favorable sous réserve de l'avis de la commune siège.

**PROGRAMME D'AIDE À LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 NOVEMBRE**

Mr Hesry présente le dispositif de prise en charge à 50% par la collectivité et LCBC des factures de destruction de nids de frelon, dans la limite de 150€. Le particulier doit signaler le nid en mairie, un élu ou agent vient confirmer qu'il s'agit d'un nid de frelons asiatiques avant que l'entreprise n'intervienne. En 2020 13 nids ont été détruits pour un prix moyen d'intervention de 110€. A l'unanimité l'assemblée approuve ce dispositif.

Mr Robin souhaite faire un point sur les arasements et coupes d'arbres de haies bocagères ou de talus. Les droits et devoirs de chacun sont à respecter, une publication sera faite sur ce sujet dans le prochain Merdrignac Express. Il rappelle que déplacer ou raser une haie bocagère doit passer par une déclaration préalable comme une autorisation de travaux (avec localisation, descriptif, photos, etc.), et ne peut pas intervenir sans avoir l'accord des services instructeurs de LCBC et à la DDTM du département. Il faut rester vigilant, il y a eu des actions pour remettre des haies bocagères qui demeurent fragiles. Emonder ou entretenir est une chose, mais couper à ras pose problème.

Mr Robin fait aussi un rappel sur le brûlage des déchets verts. L'arrêté préfectoral précise bien qu'un agriculteur puisse brûler des déchets agricoles mais sur déclaration et autorisation écrite du Maire. Un particulier n'a pas le droit de brûler et doit faire ses dépôts en déchetterie.

**AVIS CONSULTATIF POUR LA VENTE D'HLM LES FOYERS**

Mme Hamon explique que l'ESH les Foyers est propriétaire d'ensembles immobiliers à Beauvallon et souhaite obtenir l'approbation du conseil municipal sur la mise en vente de certains de ces biens (avis consultatif uniquement). Pour mémoire il y a 6 logements (4T3 et 2T4), les locataires vont être sollicités en premier lieu. 50% des recettes des ventes seront réaffectées dans la construction de nouveaux logements sociaux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette vente, à condition que le réinvestissement ait lieu sur la commune.

**ANNULATION DE LA JOURNÉE DU TOURNOI INTERNATIONAL DE GUERLEDAN**

Mr Poilvert informe que la journée préliminaire du tournoi est annulée et que le maintien de la phase finale en juin est encore une autre ques-

tion.

**MME HAMON FAIT UN POINT SUR LA VACCINATION**

Sur la commune 386 personnes de plus de 75 ans ont été recensées, dont 115 personnes à demander de l'aide à la mairie pour accéder au vaccin. La mairie a créé un profil sur les plateformes d'inscription, et désormais LCBC centralise les listes des communes, la vaccination a lieu tous les vendredis. Encore 17 personnes sont en attente d'être vaccinées. Pour les personnes entre 70 et 75 ans la vaccination va démarrer à partir du 6 avril. La mairie accompagne pour la prise de rendez-vous. Une aide à la mobilité a été menée pour 15 personnes grâce à l'intervention d'élus et d'agents communaux. Mr Robin salue le travail de Mme Hamon car cela représente énormément de temps pour inscrire la personne, leur confirmer le rendez-vous, les rassurer, et s'assurer qu'ils honorent le rendez-vous. Mr Robin espère que la vaccination va être plus fluide, les médecins et pharmaciens ont commencé à vacciner, les infirmiers ont le droit également de vacciner, mais tous sont en attente des vaccins.

Mr Daunay informe que pour le projet éolien, la souscription participative est ouverte.

Mr Chartier a deux remarques à faire concernant les échanges parcellaires en lien avec les travaux de la RN164. D'une part il regrette que les repreneurs soient informés des échanges mais pas les exploitants, ce qui a eu pour conséquence des parcelles semées alors qu'elles faisaient partie d'un échange. D'autre part les échanges ne devraient pas avoir lieu au moins d'avril mais à la Saint Michel en septembre. Mme Goré-Chapel explique que ce dossier est mené par la Chambre d'agriculture et que cette démarche a été compliquée, il n'a pas été simple de concerter et informer dans le contexte actuel, mais que les agents de la chambre d'agriculture sont à disposition pour en discuter.



**PERSONNEL**

**Proposition de changement de grade**

Mr Le Gall explique qu'un agent municipal peut bénéficier d'une promotion au grade supérieur du fait de son ancienneté dans son échelon et dans la catégorie B (reprise de l'ancienneté au sein de la police nationale). Il est demandé au conseil municipal de suivre l'avis favorable de la commission du personnel et de valider cette promotion. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Mr Robin aborde le sujet de l'armement du policier municipal, pour permettre qu'il intervienne plus systématiquement avec les gendarmes et pour sa propre sécurité dans le cadre de ses interventions. La commission du personnel a eu un avis partagé, mais majoritairement positif. Le conseil municipal suit l'avis de la commission.

**Demande d'augmentation de DHS**

Mr Le Gall explique qu'un agent municipal a alerté sa hiérarchie sur son total d'heures à récupérer. En effet sa DHS (Durée Hebdomadaire de Service) est inférieure au temps de travail réel. Il a une DHS annualisée de 28h / semaine qui correspond en réel à 30h / semaine. Il est demandé au conseil municipal de valider son augmentation de DHS à 30h semaine, ce qui est approuvé à l'unanimité.

**Questions diverses**

Mr Le Gall explique que la délibération de 2017 doit être mise à jour pour inclure la filière Animation suite au recrutement d'un agent et le grade d'un autre agent (filiale Sécurité) pour le versement du CIA (complément indemnitaire annuel). A l'unanimité l'assemblée approuve cette mise à jour de la délibération du CIA.

Mr Le Gall informe de la titularisation d'un agent (espaces verts).

Mr Robin informe du recrutement au poste urbanisme marché public au

3/05 pour un CDD de 5 mois avant d'être intégré aux effectifs en stagiarisation.

**3. COMMISSIONS ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET QUALITE DE VIE EN VILLE (ISABELLE GORE-CHAPEL ET HUBERT CHEVALIER)**

**Droit de préemption rue René Guitton**

Mme Goré-Chapel informe le Conseil que la mairie a reçu de Me Brun, notaire à Merdrignac une demande d'intention d'aliéner une maison sise 11 Rue René Guitton ; Ce bien est situé à l'angle de la rue de la Gare et de la rue René Guitton.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le maire à préempter ce bien pour réaliser la démolition du bâti qui n'a pas de caractère architectural et pouvoir ensuite réaménager le carrefour. La rue de la gare est très fréquentée, elle mène à la piscine intercommunale, aux services techniques, mais également permet l'accès au site du Val. La visibilité et la sécurité au sortir de cette rue n'est pas assurée au vu du passage intense de circulation.

**Le conseil municipal,**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 31/03/21 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de MERDRIGNAC,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16/02/21, adressée par Maître Brun notaire à Merdrignac en vue de la cession moyennant le prix de 22 000 €, d'une propriété sise à Merdrignac, cadastrée section AB n° 79, Rue René Guitton, d'une superficie totale de 97 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Jean Le Vaillant,

Considérant que l'acquisition du bien situé 11 Rue René Guitton à Merdrignac est une opportunité pour la sécurisation du quartier et l'aménagement du carrefour,

gnac est une opportunité pour la sécurisation du quartier et l'aménagement du carrefour,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Merdrignac, cadastrée section AB n° 79, 11 Rue René Guitton, d'une superficie totale de 97m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Jean Le Vaillant.

**Article 2 :** la vente se fera au prix de 22 000 € hors commission (3 000 € TTC) et frais de notaire.

**Article 3 :** un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

**Article 4 :** le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision.

**Article 5 :** le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune. Le devis pour la démolition et évacuation s'élève à 6750€.

A l'unanimité l'assemblée approuve cette délibération.

**Dossier Launay Belot**

Mme Goré-Chapel présente l'étude du désenclavement de la parcelle dans ce secteur qui avait été acté par délibération en date du 23/03/2011.

Un devis du SDE a été reçu pour la desserte en basse tension des parcelles YW507 & 509 : 5966€, après en avoir délibéré l'assemblée approuve ce devis.

La SAUR doit émettre un avis. Le Syndicat d'eau va étudier le dossier. Mme Goré-Chapel transmet une information concernant des apiculteurs locaux (étant recensés comme tel auprès du guichet unique), avec l'installation de 5 ruches sur le site du VAL, la création d'une association auprès de laquelle tout apiculteur pourra être membre.

**LES HAIES BOCAGÈRES SONT PROTÉGÉES**

**Pourquoi une protection du bocage ?**

On reconnaît aux haies de multiples fonctions environnementales, paysagères, agronomiques... Mais les mutations de l'agriculture et l'urbanisation ont conduit à une destruction de la maille bocagère suivie d'une plus ou moins lente érosion, l'empêchant ainsi de jouer son rôle. Ce constat justifie la volonté de protéger le bocage au travers des politiques agricoles et d'aménagement du territoire.

**Un projet de destruction/arasement ou de déplacement, comment faire ?**

- Transmettre une déclaration préalable (document CERFA) en mairie accompagnée d'un plan de situation, d'une description, photos et des motivations pour le projet.
- La mairie transmettra ensuite à LOUDÉAC Communauté BRETAGNE CENTRE qui traitera la demande.
- Après étude de la demande d'arasement, un avis sera donné. La position topographique, la longueur, la qualité de la haie, ainsi que les surfaces parcellaires obtenues seront déterminantes dans l'instruction.
- Si un avis favorable est donné, des mesures compensatoires de replantation seront dans la plupart des cas exigées. Il ne s'agira pas de compenser au mètre près ce qui a été arasé, mais plutôt de réfléchir globalement avec l'exploitant à des aménagements plus fonctionnels sur le plan agricole, tout en conservant les fonctions du

maillage bocager.

• En parallèle, l'ensemble des documents (transmis en mairie et description du projet de compensation) devront être envoyés à la DDTM22-service PAC.

Le non-respect de cette procédure et/ou l'arasement « illégal » peuvent entraîner des réductions des aides PAC ou dans le cas du PLUi, une infraction au code de l'urbanisme.



Haie récente

**+ D'INFO :** Mathieu LORANS, Marc MOINERAI, Techniciens bocage - Tél : 02 96 66 39 49

**LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

**Programme d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.**

Une prise en charge à 50% est accordée par la collectivité et LCBC sur les factures de destruction de nids de frelon, dans la limite de 150€.



**+ D'INFO :**  
www.fredon-bretagne.com

**FABRICATION D'UN PIÉGEAGE DE FRELON ASIATIQUE :**



- Toit
- Interstices de 5 à 5.5 mm
- Entonnoir et bouchon percé à 9-10 mm de diamètre
- Galets ou gravillons
- Niveau de solution

Source FDGDON56 - Plan de fabrication à retrouver sur [fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/piege/](http://fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/piege/)



L'opération « Argent de poche » est un dispositif qui permet à un jeune Merdrignaciens de 16 à 17 ans d'obtenir une indemnité en échange de travaux dans la commune.

- Tu as entre 16 et 17 ans
- Tu veux participer à la vie de ta commune ?
- Gagne ton argent de poche

**QUI PEUT Y PARTICIPER ?**

Les jeunes qui ont 16 ans mais pas encore 18 ans.

**COMMENT ?**

Différentes missions ont été recensées au sein des services municipaux. Ainsi, en échange de travaux dans la commune, les jeunes obtiennent une indemnité versée en espèces de 15€ pour 3 heures (dont une pause réglementaire d'1/2 heure). Pendant cette demi-journée, les jeunes intègrent l'équipe communale et sont encadrés par un agent ou un élu qui les accompagne dans leur mission.

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés.

**LES MISSIONS**

L'entretien des espaces verts ; le nettoyage ; l'arrosage ; le désherbage manuel des parterres ; le ramassage de la tonte et des tailles de haie, le nettoyage des équipements urbains et des locaux municipaux.

**LES OBJECTIFS**

- Permettre au jeune d'être acteur de ses temps libres et lutter contre l'inactivité qui peut être source d'incivilité
- Permettre au jeune de contribuer à l'amélioration et au respect de son cadre de vie
- Permettre au jeune d'appréhender le monde du travail par la découverte des notions telles que le travail en équipe, la notion d'argent, les règles à respecter, les techniques de travail
- Permettre au jeune une approche de la citoyenneté au travers de temps conviviaux destinés à la discussion et au soutien dans ses démarches de projet
- Améliorer les échanges entre jeune et adulte.

**DÉMARCHES :**

Les dossiers d'inscription sont disponibles à la Mairie de Merdrignac et sur le site [mairie-merdrignac.fr](http://mairie-merdrignac.fr).

**Dossiers à retirer avant le 18 mai 2021.**



**AU QUOTIDIEN**

**Pendant la période actuelle, les services de proximité, municipaux et communautaires s'adaptent.**

Liste non exhaustive des services en période de 3<sup>e</sup> confinement :

**LES ATELIERS NUMÉRIQUES DU LUNDI**

Les séances sont annulées depuis le 6 avril.

➔ 07 64 38 94 63 | [n.besnard@loudeac-communaute.bzh](mailto:n.besnard@loudeac-communaute.bzh)

**LA LUDOTHÈQUE**

L'espace est fermé mais reste joignable sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram), par mail et par téléphone.

➔ 02 96 66 40 17 | [ludotheque@loudeac-communaute.bzh](mailto:ludotheque@loudeac-communaute.bzh) | @ludoautildujeu

**L'AFR, l'Association Familles Rurales**

Très active sur les réseaux :

➔ Facebook @FamillesRuralesMerdrignac

**LA MÉDIATHÈQUE**

La médiathèque est ouverte aux horaires habituels.

Privilégiez les réservations par Internet, mail ou téléphone.

Les animations sont annulées.

➔ 02 96 28 42 28 | [mediatheque-merdrignac@orange.fr](mailto:mediatheque-merdrignac@orange.fr) | [bibliotheques.loudeac-communaute.bzh](http://bibliotheques.loudeac-communaute.bzh)

mediatheque-merdrignac@orange.fr | 02 96 28 42 28  
Rue du Champ des Vignes | 22230 MERDRIGNAC  
[bibliotheques.loudeac-communaute.bzh](http://bibliotheques.loudeac-communaute.bzh)

Mr Daunay demande combien de temps sera nécessaire entre le vote de la création du budget et l'ouverture à la vente. Mr Robin précise qu'il faudra engager un géomètre pour le bornage de la zone, puis un aménageur afin d'établir un plan et un règlement de la zone d'habitat, ce qui peut prendre au moins six mois

Mr Robin rappelle le contexte relatif à l'habitat sur la période 2017-2020 :

- Les élus ont mené un gros travail sur le PLUI depuis 2017 sans savoir si le fléchage proposé allait passer auprès des services du Préfet, (par exemple, il a fallu argumenter pour conserver la Ville Hubeau), et qu'il était difficile de lancer des programmes pendant l'élaboration de ce PLUI.

- la commune est en procès depuis 10 ans pour les dysfonctionnements sur la station d'épuration, ce qui a bloqué les projets d'extension du nombre de foyers raccordés. Les travaux sont prévus par LCBC en 2021 et sa mise aux normes permettra de créer des zones d'habitat.

- Enfin le contexte financier durant la période 2013-2017 ne permettait pas d'engager de frais au regard de l'endettement de la commune et des taux pratiqués, et la crise immobilière ralentissait les projets de construction. Il est rappelé que beaucoup de transactions se font aussi sur les biens immobiliers bâtis et pas seulement sur les terrains nus. Mr Daunay s'interroge sur l'attractivité de la commune auprès des jeunes couples. Mr Robin et Mme Goré-Chapel ne sont pas d'accord avec cette remarque et rappellent la qualité des

équipements sportifs, culturels, de la petite enfance, scolaires, des services de santé et qu'un projet comme le futur centre aéré sont des arguments pour attirer des jeunes, mais également des personnes plus âgées qui souhaitent la proximité des services. La répartition de la population de la commune est équilibrée entre les différentes tranches d'âge. Un travail sera mené sur les dispositifs de type Primo Accédant pour capter les jeunes ménages pour faciliter leur installation. Le marché immobilier est tendu sur Merdrignac, il n'y a pas assez de maisons en location pour les premières installations de familles, les investisseurs finançant plutôt des restructurations de maison en plusieurs appartements. Mr Daunay demande si la commune n'a pas intérêt à investir sur quelques maisons correspondant à ces critères pour les mettre en location. Mr Abel Collette répond que ce n'est pas la mission d'une commune d'investir dans de tels projets. Avant de conclure, malgré ces tensions immobilières, Mr Robin rappelle que Merdrignac fait partie des communes du département qui augmentent son nombre d'habitants, ce qui démontre son attractivité.

**ETUDE FINANCIÈRE ET PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

Mr Robin présente une projection de ce qui pourra être fait sur le mandat, en travaux d'entretien et de rénovation, en grosses restructurations, en construction de bâtiments, aménagements de voirie, de réseaux, d'espaces publics, habitat, investissements sportifs, scolaires, ou pour des projets pour la jeunesse et les per-

sonnes âgées.

Financièrement la situation de la commune permet de tout faire ce qui est prévu. En cas d'imprévu financier lié au contexte, des projets pourraient être différés ou annulés, comme par exemple le pumtrack ou la salle polyvalente du Val. Mais au total ce sont des projections ambitieuses pour les années à venir.

**FINANCES : QUESTIONS DIVERSES**

**Admissions en non-valeur**

Mr Le Gall présente la somme de 18.42€ à admettre en non-valeur (transport scolaire et reliquat ex-association foncière). A l'unanimité le conseil municipal accepte ces admissions en non-valeur.

**Convention de versement de subvention au CCAS**

Pour 2021, l'aide de la collectivité pour le fonctionnement de l'action sociale, du service et la facturation des repas des scolaires, s'élève à la somme de 120000€. Cette somme inscrite au budget communal est une subvention annuelle globale d'équilibre budgétaire. Elle est susceptible de varier au vu du bilan financier 2021.

**Approbation plan de financement France relance – Gymnase Brocéliande**

Mr Robin soumet à l'approbation du conseil municipal le plan de financement pour le bardage et le sol sportif du gymnase. A l'unanimité ce plan de financement est approuvé.

Mr Robin remercie Mme Autain pour sa présence et le travail mené sur les finances.

DEPENSES		RECETTES	
DÉPOSE BAC ACIER 660M <sup>2</sup> EXISTANT	75 239.80€ HT	LCBC (18,2%)	25 000€
POSE NOUVEAU MATÉRIAU PSI ISOLATION LAINE DE ROCHE			
DEVIS SBK			
RÉNOVATION DU SOL SPORTIF (DÉPOSE ET POSE PVC)	61 919€HT	FRANCE RELANCE 80%	109 727.04€HT
DEVIS SPORTINGSOL			
		AUTOFINANCEMENT 2%	2 431.76€HT
<b>TOTAL</b>	<b>137 158.80€ HT</b>		<b>137 158.80€ HT</b>

C'est un budget ambitieux et dynamique. Les crédits nouveaux représentent 2.2 millions, avec notamment 1 million sur l'ALSH en partenariat avec les communes voisines, et de gros investissements pour entretenir et rénover notre patrimoine (gymnase, église, salle de La Madeleine...). Un budget de 160000€ est prévu en voirie urbaine et signalétique, le Val est également bien accompagné (réfection des allées et du terrain de tennis, aire de Fitness.). Les écoles sont fortement soutenues (menuiseries, sécurisation des accès, jeux extérieurs, informatique et numérique) à hauteur de 180 000€.

50000€ sont fléchés sur la thématique jeunesse qui sera développée lors d'un prochain conseil. Le renouvellement des documents et autres achats pour la médiathèque représentent une somme de 27000€.

La voirie rurale et chemins d'exploitations ne sont pas négligés non plus (150000€). Enfin, une ligne budgétaire pour des acquisitions foncières et habitat est prévue, notamment en lien avec le dispositif Petites Villes de Demain.

Mr Robin se réjouit de ce budget, et espère que la dynamique sera relancée en 2021, après une année 2020 compliquée. Il ajoute que pour mener tous ces projets, l'équipe ne ménage pas sa peine sur la recherche de financements, de partenaires, de fonds de concours, mais avec des résultats attendus importants.

Mr Robin ajoute un mot sur la capacité d'autofinancement de la commune : La situation de la commune est très saine. Il y a eu des années 2010-2014 plus compliquées mais depuis 2017 la marge de manœuvre est plus large. L'endettement par habitant est d'un bon niveau (4.1 millions en encours soit 1331€ brut par habitant mais 749€/habitant en enlevant les recettes des loyers pour la gendarmerie et la cuisine centrale) et la capacité d'autofinancement permettrait, sans investir ni contracter d'emprunt, de rembourser en 4 ans la dette, bien en deçà des indi-

cateurs recommandés.

Enfin les charges de personnel, gros poste des charges de fonctionnement, sont maîtrisées, et représentent environ 46% et sont dans la moyenne des communes de même strate.

### CRÉATION DE BUDGETS ANNEXES DE ZONES D'HABITAT À LA HÉRONNIÈRE ET À LA VILLE HUBEAU

#### La Héronnière :

Mr Robin propose de délibérer sur la création de cette zone d'habitat. Mr Robin rappelle l'obligation de respecter la densité de 14 logements par hectare minimum prévue au PLUI-H.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 8 mars 2021

Vu la validation du PLUI en date du 9 mars 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Ma création au 31 mars 2021 du budget annexe relatif à une opération de lotissement au lieu-dit « La Héronnière » qui concernera des aménagements de terrains en vue de les revendre pour des constructions à usage d'habitation.

Les terrains concernés cadastrés ZN 3 et ZN 317 ont été classés pour partie en zone 1 AUa pour une superficie d'environ 1 Ha 80 a 00 ca.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le lancement de la zone d'habitat de « Hameau de la Héronnière ».

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au projet : urbanisme (permis de lotir), cabinet d'étude, maîtrise d'œuvre, travaux. Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2021 de ce budget annexe.

#### La Ville Hubeau :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 8 mars 2021

Vu la validation du PLUI en date du 9 mars 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

la création au 31 mars 2021 du budget annexe relatif à une opération de lotissement au lieu-dit « La Ville Hubeau » qui concernera des aménagements de terrains en vue de les revendre pour des constructions à usage d'habitation.

Le terrain concerné cadastré YV n° 314 a été classé en zone 1 AUa pour une superficie d'environ 1 Ha 00a 00 ca. Cette zone d'habitat dit « Hameau de la Ville Hubeau » sera à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le lancement du projet de zone d'habitat du Hameau de la Ville Hubeau-

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au projet : urbanisme (permis de lotir), cabinet d'étude, maîtrise d'œuvre, travaux. Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2021 de ce budget annexe.



La Ville Hubeau

Présents : *ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, BADOUARD Allison, COLLETTE Abel, POILBOUT Marie, FAISNEL Valérie, POILVERT Cédric, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, LE COZ Caroline, DAUNAY Dominique, CHARTIER Georges, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent.*

Excusés : *CHEVALIER Hubert (pouvoir à Isabelle Goré-Chapel), BERNARD Nathalie (pouvoir à Isabelle Hamon), Sylvie BELOT (pouvoir à Sandrine Chasles), BAZIN Pascal (pouvoir à Michel Hesry), COMMUNIER Aurélien (pouvoir à Abel Collette).*

Mr Robin exprime ses condoléances à Mme Josiane Auffray, agent communal, pour le décès son papa, à Fabienne Guillot pour le décès de sa sœur, ainsi qu'à Alain Le Maire, ancien conseiller municipal, pour le décès de sa maman et propose une minute de recueillement en leur mémoire.

Mr Robin annonce la naissance d'Eléonore, fille de Chloé Lebars, directrice du CCAS et de Juliette chez Morgane Philippe, directrice de l'école Ste Anne.

## 1. AFFAIRES GENERALES (ERIC ROBIN)

### PLUIH

Mr Robin présente l'approbation du PLUI-H arrêté en conseil communautaire le 9 mars 2021 :

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L. 302-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le VI de l'article 12 du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du

plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor du 9 novembre 2016 portant création de la communauté de communes de Loudéac Communauté – Bretagne Centre issue de la fusion de la Communauté Intercommunale du Développement de la Région et des Agglomérations de Loudéac - CIDERAL, de la communauté de communes Hardouiniais-Mené et de l'extension aux communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne ;

Vu la délibération CC-2017-263 du 19 décembre 2017 relative à la prescription du PLUI-H sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre et l'arrêt des objectifs poursuivis et des modalités de concertation ;

Vu la Conférence Intercommunale en date du 15 mai 2018 définissant les modalités de collaboration entre Loudéac Communauté Bretagne Centre et les communes membres dans la mise en œuvre d'un PLUI ;

Vu la délibération CC-2019-103 en date du 9 juillet 2019 relative au débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de PLUI-H ;

Vu les débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUI tenus en conseil municipal de chaque commune membre de Loudéac Communauté Bretagne Centre ;

Vu la délibération CC-2020-39 du conseil communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre, en date du 11 février 2020, portant bilan de la concertation et arrêt du projet de PLUI-H ;

Vu le document intitulé « bilan de la concertation » annexé à la présente délibération,

Vu le projet de PLUI-H arrêté transmis à la commune le 24 février 2020 pour avis, en qualité de commune membre de Loudéac Communauté Bretagne Centre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable sur le projet PLUI-H arrêté par le Conseil Communautaire du 11 février 2020

- DIT que la présente délibération, sera transmise à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor

- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant un délai d'un mois

### DROIT DE PREMPTION URBAINE

Mr Robin explique que le Conseil Communautaire de Loudéac Communauté-Bretagne Centre, réuni le 9 mars 2021, a instauré un droit de préemption simple sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, opposable à compter du 19 mars 2021.

Le champ d'application du droit de préemption excédant les compétences statutaires obligatoires, optionnelles et facultatives de l'intercommunalité, le Conseil Communautaire a souhaité déléguer aux communes, chacune pour le territoire qui la concerne, l'exercice de ce droit de préemption simple sur les zones U et AU, à l'exception des zones UY, AUy, UT, AUT, UZ, AUza.

La Commune de Merdrignac doit délibérer sur ce sujet.

Vu les articles L. 5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L. 211-1 et suivants et L.213-3 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 9 mars 2021 du Conseil Communautaire de Loudéac Communauté-Bretagne Centre relative au droit de préemption urbain,

Considérant que la commune a vocation à exercer le droit de préemption urbain dans les zones U et AU à vocation résidentielle ;



Considérant l'intérêt pour la commune de MERDRIGNAC d'être délégataire du droit de préemption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de son territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité d'accepter la délégation par Loudéac Communauté-Bretagne Centre au profit de la commune de MERDRIGNAC de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU, à l'exception des zones UY, AUY, UT, AUT, UZ, AUza.

**2. FINANCES ET PERSONNEL**

**Comptes de gestion 2020 Budget Principal**

Mr Le Gall explique que le compte de gestion tenu par le Trésorier re-

trace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Mr Le Gall le soumet au vote : à l'unanimité l'assemblée approuve le Compte de Gestion de 2020 du Budget Principal.

**Comptes de Gestion 2020 Budget Annexe Chevalerie**

Mr Le Gall le soumet au vote : à l'unanimité l'assemblée approuve le Compte de Gestion de 2020 du Budget Principal.

**Comptes administratifs 2020**

Mr Le Gall explique que le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées au budget principal et aux budgets annexes. Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; il présente les résultats comptables de l'exercice, et il est soumis pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Mr le Maire sort de la salle et Mr le Gall soumet au vote le CA 2020

- Budget lotissement Chevalerie : 23 pour

- Budget principal : 23 pour

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	3 432	2 229	5 661
DEPENSES	2 486	1 830	4 317
RESULTAT DE L'EXERCICE	945	398	1 343
REPORT EX ANTERIEUR	- €	289	289
RESULTAT CUMULE	945	108	1 054
LOTISSEMENT CHEVALERIE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	150	135	286
DEPENSES	135	86	222
RESULTAT DE L'EXERCICE	14	49	64
REPORT EX ANTERIEUR	29	135	105
RESULTAT CUMULE	44	86	41
RÉSULTAT GENERAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	3 582	2 365	5 947
DEPENSES	2 622	1 917	4 539
RESULTAT DE L'EXERCICE	960	447	1 407
REPORT EX ANTERIEUR	29	425	395
RESULTAT CUMULE	989	22	1 012

Mr Chartier interroge sur ce qu'il en est de la Maison dangereuse à La Chevalerie et du suivi de l'arrêté de péril. Mr Robin admet qu'il était en droit de faire abattre la maison sans pour autant être propriétaire du terrain, mais que juridiquement il souhaite des garanties de remboursement du propriétaire de tous

les frais engagés. Mr le Maire rappelle que le propriétaire s'était engagé à faire des travaux de consolidation et va le relancer.

**BUDGET PRIMITIF**

Mr Robin rappelle que c'est la première année sans taxe d'habitation pour les

Taxe d'Habitation		La loi finances a gelé la taxe d'habitation, la commune per-
Taxe sur le Foncier Bâti	31.61%	<b>Vote sur le cumul des deux 51.14%</b>
Foncier Bâti / Part historique	19.53%	
Taxe sur le Foncier non Bâti	81.17%	<b>Maintien des taux</b>

**Affectation des résultats**

Compte tenu du résultat global de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 945 606,49€ à la section d'investissement au compte 1068 du budget général de la commune.

Vote : 23 pour

**Tarifs communaux** : Mr Le Gall explique que, du fait du contexte, de l'absence de locations et des finances des associations, il est proposé de maintenir en l'état les tarifs de locations de salle pour l'année 2021. Mr Le Gall précise qu'une proposition sera faite pour l'année 2022.

**Subventions** : Mr Le Gall présente les décisions prises par la commission des finances. Les associations ont parfois eu moins de frais voire pas du tout de dépenses, d'autres ont eu des salaires à verser. L'idée a été de maintenir le niveau des subventions pour les soutenir quelle que soit leur situation. Il est proposé d'augmenter le ratio par adhérent en 2021 (de 5,25€ à 6€/adhérent mineur et de 3,50€ à 4,50€ / adhérent majeur), et de mettre en place un forfait pour les associations loisir. Une nouvelle association est arrivée (Yoga Pilates). Le cinéma percevra

une subvention exceptionnelle du fait de sa fermeture et du maintien de ses charges fixes (distributeurs, abonnements divers). La commission a estimé qu'il était important d'aider cette structure à se maintenir. Mr Robin précise que pour les associations non merdrignaciennes, un roulement est établi selon les associations qui demandent.

**Adhésion au Pass Asso** : Mr Robin explique que la Région propose 1€ par habitant d'EPCI aux associations en difficultés financières, soit 52000€ fléché sur LCBC, si les communes acceptent d'abonder également 1€/habitant. Ce qui représente 6482€ pour Merdrignac à verser en plus selon les besoins. Il est demandé aux élus de délibérer pour l'adhésion au dispositif, charge à la Commission vie associative d'établir des critères de répartition d'ici début juillet. A l'unanimité l'assemblée approuve cette adhésion.

**Propositions de Budget Principal 2021**

La section de Fonctionnement s'équilibre comme suit :

Dépenses 3 501 110€  
Recettes 3 501 110€

La section Investissement s'équilibre comme suit :

Dépenses 3 275 699.65€

résidences principales. Une grosse partie de la population est exonérée, l'objectif du gouvernement est une exonération totale sauf pour les résidences secondaires.

Vote : 23 pour.

Recettes 3 275 699.65€

Après en avoir délibéré l'assemblée passe au vote :

Abstention : 5

Contre : 0

Pour : 18

**Budget Lotissement de la Chevalerie 2021 :**

Fonctionnement 179 573,75  
Investissement 172 641,68

Mr Robin émet des commentaires sur le budget principal proposé pour 2021.

C'est un budget de 6.7 millions cumulé, un budget conséquent malgré quelques inquiétudes sur les futurs budgets communaux : gel de la taxe d'habitation et ses effets dans les années à venir, durée de la crise sanitaire et ses incertitudes, même si le coût d'environ 100 000€ en 2020 été absorbé par de moindres dépenses et inquiétude aussi sur le remboursement de la dette nationale et sa conséquence sur les recettes communales. L'argent abonde pour maintenir l'économie et le déficit du PIB explose. Autre conséquence, la hausse des prix des matériaux se ressent sur les appels d'offre auprès des entreprises et les devis seront à signer très rapidement car certains prix de matériaux montent en flèche.